



MAISON DE L'ARTISAN



N° 1715 - 27/01/2022

www.maisonlartisan.com

Madame, Monsieur,

La Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB) est heureuse de vous inviter à découvrir **le salon de l'Eco-Maison et Energies - Rénovation - Construction**, les 5 et 6 février 2022 dans la Hall'E du Parc des Expositions.

Est-il possible de construire une éco-maison sans que cela soit un investissement considérable ? Comment peut-on réduire ses dépenses énergétiques ? Quels matériaux choisir pour une éco-rénovation réussie ? Plus de soixante professionnels seront présents pour répondre à vos questions et trouver la solution la plus adaptée à votre demande.

Toutes les thématiques liées à l'éco-habitat et à l'éco-rénovation seront représentées pour faciliter les projets des visiteurs dans l'habitat durable : énergies renouvelables, solaire, éolien, géothermie, pompe à chaleur, climatisation, cheminées, foyers fermés, poêles à bois et granulés, système de chauffage, constructeurs de maisons à ossature bois et extensions, de maisons bioclimatiques et passives, construction de biens immobiliers neufs, véhicules électriques et toutes les informations sur les aides aux travaux : 'MaPrimeRénov', les CEE, les aides de l'ANAH...

Les artisans, engagés dans une démarche de performance énergétique et rassemblés dans un même espace « Le Village Eco-Artisans RGE », mettront en avant cette qualification, gage de confiance, de conseils, d'aides au financement et de qualité des travaux.

Ils proposeront **des conférences les samedi et dimanche** : de 10h à 12h et de 14h à 17h.

Programme complet sur www.congres-perpignan.com.

La qualité d'expertise des participants et la diversité des thématiques sont des atouts essentiels pour satisfaire les attentes du public.

Inauguration officielle : samedi 5 février à 11h.

Salon ouvert de 10h à 19h

Bar & restauration rapide

Au plaisir de vous accueillir sur le salon.

Le Président de la CAPEB, Jean-Philippe Jacquemet

Le président de l'association Eco-artisans 66, Cédrik Paris

CB-POCE

INVITATION
VALABLE POUR 2 PERSONNES



www.congres-perpignan.com

5 ET 6
FÉVRIER 2022
10H - 19H

PARC
EXPO
PERPIGNAN

Conférences
toute la journée



SALON ^{et} ÉCO-MAISON
ÉNERGIES-RÉNOVATION
CONSTRUCTION

Invitation offerte par



Entreprises : faites attention aux tentatives d'escroqueries !

Demandes frauduleuses, usurpation d'identité, faux courriels ou courriers...vous pensez que seuls les particuliers sont la cible de tentatives d'escroquerie ? Détrompez-vous ! De nombreuses pratiques frauduleuses, notamment celles qui consistent à usurper l'identité de l'administration, touchent également les entreprises.

On vous rappelle à quoi vous devez faire attention pour vous prémunir contre ce type d'arnaques !

Alerte janvier 2022

Ces dernières semaines, des tentatives d'escroquerie **usurpent l'identité du directeur général adjoint des Finances publiques, Antoine Magnant**, selon différents procédés : courriels adressant un courrier en son nom ou encore appels téléphoniques de personnes se présentant sous son identité.

En l'espèce, le faux suffixe d'adresse mél utilisé et associé au nom du directeur général adjoint, antoine.magnant@dgfip-info-gouv.com, doit alerter (les adresses DGFIP authentiques ont le suffixe suivant : dgfip.finances.gouv.fr).

En cas de doute, **ne répondez pas à ces messages** s'ils ne proviennent pas de l'adresse électronique de votre service des impôts des entreprises (SIE) que vous pouvez retrouver sur vos avis ou sur le site impots.gouv.fr.

Faites particulièrement attention aux fraudes qui consistent à usurper l'identité de l'administration

Il existe de nombreuses tentatives d'escroquerie, mais beaucoup d'entre elles consistent à vous faire des demandes en **usurpant l'identité d'une administration**. Tous les services peuvent être concernés par ces usurpations, mais généralement c'est l'identité de la Direction générale des finances publiques (DGFIP) ainsi que de ses services régionaux, qui est particulièrement utilisée par les fraudeurs.

Plus concrètement, des demandes par courriels ou courriers, faisant référence à des articles du code général des impôts, parfois accompagnées de faux formulaires en pièce jointe et de fausses signatures, usurpent l'identité et les adresses électroniques de la DGFIP.

L'objectif ? Vous faire communiquer à votre insu des informations sensibles et vous soutirer de l'argent.

À savoir

- La DGFIP reporte que beaucoup d'entreprises reçoivent également des demandes de règlement de factures soit disant non payées de leurs principaux clients, français et européens, qui règlent habituellement leurs prestations par virements SEPA. Si vous recevez ce type de message, **soyez donc particulièrement vigilant**, il s'agit très probablement d'une arnaque !

- D'autres types d'arnaques existent. Par exemple, **la Douane signale l'existence de sites frauduleux se faisant passer pour un service d'accompagnement à la demande d'enregistrement de numéro EORI**. Ces sites vous proposent d'effectuer les démarches à votre place, mais en réalité après avoir payé, le service n'est pas rendu et vous n'avez plus aucune possibilité d'entrer en contact avec votre interlocuteur. Pourtant, solliciter un numéro EORI est une démarche simple et gratuite. Derrière ces « annonces » à l'apparence légitime sur les moteurs de recherches, se cachent des escrocs.

Comment faire pour repérer une tentative d'escroquerie ?

De nombreux indices doivent vous mettre sur la piste d'une éventuellement tentative de fraude. Soyez particulièrement attentif au **contenu des messages**. Certaines choses doivent vous alerter, par exemple :

- **les fautes d'orthographe ou de syntaxe**
- **les demandes d'informations détaillées sur l'entreprise ou ses coordonnées bancaires**
- un **interlocuteur ou forme de la demande inhabituel** (adresse de messagerie très proche de l'adresse habituelle mais néanmoins différente)
- les fausses adresses courriel (par exemple, toutes les adresses de la DGFIP authentiques contiennent le suffixe @dgfip.finances.gouv.fr...toute autre dénomination doit donc vous alerter).

À savoir

- Sachez également que ces messages **imitent très souvent le style et le visuel des messages officiels**, en faisant notamment figurer l'entête ou à la signature de la DGFIP ou du ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance.
- Ces pratiques frauduleuses ne se limitent pas à des usurpations de l'identité de l'administration fiscale mais touchent d'autres secteurs comme les banques, les assurances, ou encore les distributeurs d'énergie.

Que faire en cas de doute ?

Ne répondez pas !

En cas de doute sur un message, surtout si celui-ci ne provient pas de l'adresse électronique de vos interlocuteurs habituels (notamment du service des impôts des entreprises (SIE) dont vous dépendez), adoptez la conduite suivante :

- **ne répondez pas**
- **ne cliquez pas sur les éventuels liens à l'intérieur du message** (ils peuvent vous rediriger vers un faux site)
- **supprimez le message de votre boîte aux lettres.**

Signalez la tentative d'escroquerie

En cas de doute sur l'identité de l'expéditeur d'un courrier électronique (ou même postal) portant l'en-tête ou la signature d'une administration, ou bien pour signaler une tentative d'escroquerie, **contactez le portail des pouvoirs publics : « internet-signalement.gouv.fr »**. Vous pouvez également passer par le téléphone, via le **numéro vert gratuit : 0 805 805 817**.

Vous pouvez également contacter directement votre Centre des Finances publiques, lorsque le message porte un en-tête de l'administration fiscale, dont le numéro de téléphone figure sur vos documents officiels (avis ou déclarations d'impôts...).

Nos autres conseils pour vous prémunir des tentatives d'escroquerie

Plus généralement, il vous est conseillé d'adopter quelques bons réflexes de prudence au quotidien pour vous prémunir au maximum de tentatives frauduleuses :

- Si un message suspect est envoyé de la part d'un interlocuteur habituel, **contactez-le directement** avec les coordonnées que vous utilisez habituellement.
- Ne cédez pas à la pression et à l'urgence souvent invoquées dans les tentatives d'arnaques. **Prenez toujours le temps d'analyser les messages** qui vous paraissent suspects avant de répondre.
- D'une manière générale **ne divulguez jamais à l'extérieur des informations sur l'organisation de l'entreprise**.
- **Diffusez en interne les alertes sur les arnaques**, notamment celles transmises par les fournisseurs, et sensibilisez vos employés aux différents risques d'escroquerie.
- Instaurez des **procédures de vérification complémentaires** (pour les paiements internationaux notamment).
- Si vous avez été victime d'une escroquerie, **bloquez immédiatement les coordonnées bancaires frauduleuses** et identifiez les paiements déjà réalisés, à venir ou en instance, pour effectuer les rejets et blocages nécessaires.



Annonces Légales

Arrêté du 07 décembre 2020 modifiant l'arrêté du 21 Décembre 2012 du Ministère de la culture.

seido
AVOCATS

3 Boulevard de Clairfont
Naturopôle Bâtiment D
66350 TOULOUGES

SARL DOMAINE DE LA FOSSEILLE
SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE
AU CAPITAL DE 7 622,45 EUROS
SIÈGE SOCIAL : DOMAINE DE
LA FOSSEILLE
66280 SALEILLES
379 813 983 RCS PERPIGNAN

Aux termes des décisions unanimes du 31.12.2021, les associés ont décidé la dissolution anticipée et la mise en liquidation de la société à compter du même jour. Mme Inès FOULQUIER demeurant à CABESTANY (66330), 3 Avenue François Mitterand a été nommée liquidateur. Les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés et la correspondance adressée à SALEILLES (66280), Domaine de la Fosseille, siège de liquidation.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation, seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de PERPIGNAN.

Pour avis, le Liquidateur.

Par acte SSP du 24/01/2022 il a été constitué une SAS dénommée: SMALL IS DIGITAL

Sigle : SiD

Nom commercial : SMALL IS DIGITAL

Siège social : 18 avenue paul gauguin 66000 PERPIGNAN

Capital : 15.000 €

Objet : Prestation de services informatiques et de conseils et, d'une façon générale, toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières ou financières se rapportant directement ou indirectement ou pouvant être utiles à cet objet social ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Président :

M. ROSFELTER Henri 18 avenue paul gauguin 66000 PERPIGNAN

Transmission des actions :

Actions librement cessibles entre associés uniquement.

Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Tout Actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de PERPIGNAN.

FIN DE LOCATION GERANCE

La location gérance consentie le 21/09/2021 concernant l'autorisation de stationnement n°1 sur la commune de Castelnou, entre M. BOUZAN Yves, bailleur, demeurant 22 avenue Pasteur 66130 ILLE SUR TET, et le Société AML TAXI, loueur, représentée par Mme SHRAMM Anne Marie demeurant 1 rue de la Distillerie 66440 TORREILLES, a pris fin le 19/01/2022 par consentement mutuel. Le véhicule ainsi que tous les éléments rattachés à cette location gérance sont restitués au bailleur.

Pour avis, le bailleur

eleom
avocats
perpignan

SCP DONNADIEU BRIHI REDON
CLARET ARIES ANDRE
1210 AVENUE EOLE 66100 PERPIGNAN

IMALLIANCE IMMOBILIER
SOCIÉTÉ CIVILE
AU CAPITAL DE 28 000 EUROS
SIÈGE SOCIAL : 24, AVENUE MARIE
CURIE 66200 ELNE
525 160 859 RCS PERPIGNAN

AVIS DE REMPLACEMENT DU GÉRANT

Aux termes du procès-verbal de l'AGE du 10/01/2022 M. Omar ABDELLI, demeurant 3 rue Lucie Aubrac 66240 SAINT ESTEVE, a été nommé en qualité de gérant pour une durée illimitée en remplacement de Monsieur Paul PICON.

L'article 16 des statuts a été modifié en conséquence et le nom de Monsieur Paul PICON a été remplacé par celui de M. Omar ABDELLI.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de Perpignan.

Pour avis
La Gérance



ANNONCES LÉGALES

PUBLIEZ VOTRE ANNONCE
04 68 34 59 34

eleom
avocats
perpignan

SCP DONNADIEU BRIHI REDON
CLARET ARIES ANDRE
1210 AVENUE EOLE 66100 PERPIGNAN

PEREZ NETTOYAGE
SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE
AU CAPITAL DE 152 150 EUROS
SIÈGE SOCIAL : 10 RUE DES SITELLES
66700 ARGELES SUR MER
RCS PERPIGNAN 433 279 015

Aux termes d'une décision en date du 14/01/2022, l'associée unique a décidé :

- de transférer le siège social du 10 Rue des Siteilles, 66700 ARGELES SUR MER au chemin d'Argelès, parc d'activités « Albères Méditerranée » lot 17 66690 SAINT ANDRE, à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis La Gérance



La caution
des professionnels

BANQUE POPULAIRE
DU SUD **+**

MAAF **PRO**

GARANCE
Garants de votre
indépendance

AG2R LA MONDIALE

ViaSanté
MUTUELLE

Groupama
MÉDITERRANÉE
la vraie vie s'assure ici

Les formations à venir à la Maison de l'Artisan

- Esthéticienne :

- KOBIDO massage liftant JAPONAIS : 06 et 07 Février 2022
- 2^{ème} module CHI NEI TSANG : 13 et 14 Mars 2022
- Relooking Conseil en Image : 27 et 28 Mars 2022
- Massage à la bougie : 10 et 11 Avril 2022

- Couture :

- Organisation du temps de travail : 30-31 Mai et 1^{er} Juin 2022
- Initiation au cuir niveau 2 «Montage à l'Allemande» : 14-15 Février 2022

- Coiffure :

- LONG LASTING BRUSH animée par Emmanuel Salgues : 07 Février 2022
- PRE COLORATION animée par Helena Maghalaes : 14 Février 2022

- Taxis:

- Formation continue : 05 et 06 Avril 2022

- Bâtiment :

- Dépannage CLIM : **prochaine date à venir**
- QUALIBOIS EAU : **prochaine date à venir**
- FEEBAT RENOVE : **date à venir**
- QUALIPAC POMPES A CHALEUR : 07 au 11 Février 2022

- Toutes professions :

- Manipulation extincteurs «1 demi-journée» : 31 Janvier 2022
- Sauveteur Secouriste au Travail (SST) initiale : 14-15 Mars 2022



CQFT : Capacité Professionnelle Conducteur TAXI

→ Formation Préparation à l'examen de la Capacité Professionnelle de conducteur de taxi 2022



Du 07/03/2022 au 25/03/2022

Formation mixte : cours théoriques à distance et cours pratiques en présentiel

Prix : 2300 € pour 111 Heures de formation

Inscription :

04 68 34 59 34 ou jerome.mallau@upa66.fr

→ Examen Capacité professionnelle de conducteur de taxi

Examen : 29 Mars 2022

Inscription :

Chambre de Métiers des P.O. 04.68.35.88.00 ou fabienne.delatorre@cma66.fr

Attention !

L'inscription à l'examen auprès de la CMA doit se faire au plus tard le 25 Février.

Petites Annonces

DIVERS

→ Artisane en emploi retraite dynamique, cherche maison 60 m2 pour usage pro et habitation avec cour et/ou jardin 50 m2 sur Perpignan et alentours libre au 15 novembre travaux possibles. Contacter l'Echo des Métiers.

→ Vends murs d'une société à Estagel comprenant, une station service, une boutique, un bar licence4, un atelier mécanique, cabine peinture et appartement. Superficie construite 636M2 et sous-sol de 400M2. Terrain de 2054 M2. Prix de vente : 550 000€
Contact : 06 09 06 89 93
Mail : see.cuesta.peugeot@wanadoo.fr



Les Partenaires de la Maison de l'Artisan



L'ÉCHO DES MÉTIERS HEBDOMADAIRE

Édité par l'UNION ARTISANALE

MAISON DE L'ARTISAN 35 Rue de Cerdagne

BP 59912 - 66962 PERPIGNAN

Tél : 04 68 34 59 34 - Fax : 04 68 35 52 05

Internet : www.maisondelartisan.fr

Commission paritaire 0221G87631 / I.S.S.N. 0993 2682

Directeur de la publication : Isabelle ROUX

Impression réalisée par

UNION ARTISANALE - PERPIGNAN

dépôt légal : 1^{er} trimestre 2022

Tirage : 2000 exemplaires